



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
4 septembre 2019
Français
Original : anglais

Groupe d'examen de l'application
Première partie de la reprise de la dixième session
Vienne, 2-4 septembre 2019

Projet de rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la première partie de la reprise de sa dixième session, tenue à Vienne du 2 au 4 septembre 2019

Additif

IV. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

A. Tirage au sort

1. Aucun nouvel État partie n'a adhéré à la Convention ni ne l'a ratifiée depuis le dernier tirage au sort effectué lors de la dixième session du Groupe, tenue à Vienne du 27 au 29 mai 2019. De même, aucun État partie n'a demandé un nouveau tirage au sort de ses États examinateurs. Par conséquent, aucun tirage au sort visant à sélectionner des États parties examinateurs n'a été effectué.

B. Rapport d'activité

2. Une représentante du secrétariat a fait le point sur les progrès accomplis dans les examens de pays des premier et deuxième cycles. Elle a souligné qu'au moment où elle parlait, 182 États parties sur les 184 à examiner au cours du premier cycle avaient soumis leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, 173 dialogues directs (159 visites de pays et 14 réunions conjointes) avaient eu lieu et 169 résumés analytiques avaient été établis. Plusieurs autres résumés analytiques étaient sur le point d'être achevés.

3. La représentante a également informé le Groupe que, dans le cadre du deuxième cycle d'examen, les 77 États parties qui devaient être examinés au cours des deux premières années avaient tous désigné leurs points de contact. En outre, durant cette même période, 67 États avaient soumis leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, 49 dialogues directs (47 visites de pays et 2 réunions conjointes) avaient eu lieu et plusieurs autres visites de pays se trouvaient à différents stades de planification. Au moment où la représentante intervenait, 27 résumés analytiques et 11 rapports d'examen de pays avaient été établis et plusieurs autres étaient en cours d'achèvement. Il a été noté que, pour la troisième année du deuxième cycle, 33 des 36 États parties qui devaient être examinés avaient désigné leurs points de contact, 16 avaient soumis leur liste de contrôle pour l'auto-évaluation, et sept dialogues directs (six visites de pays et



une réunion conjointe) avaient eu lieu. En outre, pour la quatrième année du deuxième cycle, 21 des 37 désignations de points de contact avaient été notifiées et une réponse à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation avait été reçue. La représentante du secrétariat a appelé l'attention du Groupe sur certains des problèmes pratiques rencontrés dans la conduite et l'achèvement des examens de pays, notamment les retards importants dans la soumission des réponses aux listes de contrôle pour l'auto-évaluation, les retards dans la présentation des candidatures des points de contact et des experts gouvernementaux, et le nombre de langues utilisées dans le cadre de certains examens. Elle a également rappelé les procédures révisées concernant la désignation des experts gouvernementaux.

4. Une représentante du secrétariat a aussi brièvement fait le point sur les efforts déployés récemment pour faciliter l'accès des États parties aux informations, aux ressources et aux services liés aux travaux du Mécanisme d'examen de l'application.

5. Elle a informé le Groupe des améliorations apportées au site Web de l'ONUDC pour donner aux États parties un accès facile et convivial aux informations, ressources et services liés au Mécanisme. Elle a souligné que, pour proposer aux praticiens un unique point d'accès aux informations sur les divers types d'autorités compétentes au titre de différentes conventions, les données du répertoire des autorités nationales compétentes de la Convention contre la corruption avaient été transférées sur le portail SHERLOC (« Sharing Electronic Resources and Laws on Crime »). Elle a en outre informé le Groupe des efforts déployés pour remanier et reconceptualiser la bibliothèque juridique de l'ONUDC. Afin de rendre l'outil plus convivial, la fonction de recherche avait été améliorée et les données juridiques reçues au cours des premier et deuxième cycles du Mécanisme d'examen de l'application avaient été ajoutées de manière continue pour tenir la bibliothèque à jour. Elle a également informé le Groupe que, pour renforcer encore les synergies avec d'autres mécanismes multilatéraux pertinents et en réponse à une demande reçue à la dixième session du Groupe d'examen de l'application, le secrétariat prévoyait d'ajouter aux profils de pays des États parties sur le site Web de l'ONUDC des hyperliens vers leurs profils figurant sur les sites Web du Groupe d'action financière et des organes régionaux de type GAFI, afin de faciliter la consultation et la collecte d'informations déjà fournies dans le cadre de l'évaluation mutuelle. Outre les hyperliens ajoutés vers d'autres mécanismes multilatéraux pertinents présentés au Groupe à sa dixième session en mai 2019, ces liens supplémentaires pourraient aider les États parties à répondre aux questions de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation se rapportant à la prévention du blanchiment d'argent ou à la prévention et à la détection des transferts du produit du crime.

6. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs orateurs ont réaffirmé l'attachement de leur pays à l'application intégrale de la Convention et exprimé leur appui au Mécanisme d'examen de l'application, dont l'efficacité était largement reconnue en tant qu'outil permettant d'aider les États parties à appliquer la Convention et à prévenir et combattre la corruption, mais aussi de cerner les lacunes existantes et de susciter des réformes législatives. Le bon fonctionnement du Mécanisme a été salué par divers orateurs. Des remerciements ont été adressés à l'ONUDC pour les efforts considérables qu'il déployait, malgré des effectifs limités, afin d'aider les États à faire progresser les examens de pays et à organiser des visites de pays ou des réunions, et de faciliter la mise au point de la documentation pertinente.

7. Un orateur a proposé que le Groupe procède à une évaluation des progrès accomplis au cours des deux cycles d'examen, en faisant ressortir l'impact obtenu en matière de lutte contre la corruption et les difficultés rencontrées par les États à cet égard. Il a insisté sur la nécessité pour le Groupe de parvenir à un accord sur les moyens de rationaliser et de consolider les travaux menés dans le cadre du Mécanisme, en prévision de la Conférence. Il a également souligné que les difficultés rencontrées devraient être clairement décrites, afin que ces éléments et

toutes les autres informations pertinentes puissent être mis à la disposition de la Conférence à sa huitième session, pour examen.

8. Certains orateurs ont insisté sur le fait que les principes directeurs du Mécanisme, en particulier son caractère intergouvernemental et la non-ingérence dans les affaires intérieures, avaient grandement contribué au succès du premier cycle et devraient continuer de guider les travaux au cours du deuxième cycle du Mécanisme.

9. Plusieurs orateurs ont demandé au secrétariat de communiquer par écrit toutes les informations fournies au Groupe sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme.

10. Des orateurs ont fait part des enseignements tirés de la participation de leurs pays, en tant qu'États parties examinés ou examinateurs, au Mécanisme d'examen de l'application. Ils ont fait le point sur les progrès accomplis dans l'achèvement de leurs propres examens et évoqué les efforts consentis pour donner suite aux recommandations issues des deux cycles d'examen.

11. Certains orateurs ont fait état des retards constatés dans la conduite des examens du deuxième cycle, en particulier en ce qui concernait la soumission des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et la finalisation des étapes ultérieures du processus d'examen. Il a été noté que ce processus censé durer six mois, selon le calendrier type, demandait plus de temps, voire des années dans certains cas. Il a été souligné que ces retards s'expliquaient parfois par le volume important d'informations requises pour répondre à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et par le nombre considérable d'institutions dont les contributions étaient nécessaires aux examens menés dans le cadre du deuxième cycle, notamment en ce qui concernait le chapitre II de la Convention. D'autres raisons ont été mentionnées, dont la nécessité de traduire les documents de travail dans les différentes langues pour certains examens et les informations complémentaires demandées par les experts examinateurs.

12. Tout en notant que les experts souhaitaient utiliser le Mécanisme de la manière la plus efficace et la plus précise possible, un orateur a insisté sur la nécessité pour les États de mieux respecter les délais convenus pour la conduite des examens de pays et de concentrer les demandes d'informations complémentaires sur les éléments nécessaires à l'examen de l'application de certaines dispositions particulières de la Convention. En outre, il a proposé que les experts examinateurs souhaitant éventuellement obtenir des informations complémentaires détaillées sans lien direct avec l'examen en question passent par des canaux bilatéraux pour les demander, ce qui permettrait de réduire tout à la fois les délais d'achèvement des examens de pays et les dépenses engagées. Un autre orateur a souligné qu'il incombait aux États de faciliter effectivement la participation aux examens de pays, en respectant notamment les délais prévus pour la soumission de leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et pour la formulation de leurs observations en tant qu'États parties examinateurs.

13. Un orateur a réaffirmé l'attachement de son pays à l'application de la résolution 6/1 de la Conférence, tout en reconnaissant que le Mécanisme prenait un retard considérable, surtout en ce qui concernait les examens au titre du deuxième cycle. Il a noté qu'il faudrait tenir compte des implications des retards constatés concernant les examens de pays au cours du deuxième cycle, censé s'achever en juin 2021, et du déroulement futur du Mécanisme d'examen de l'application. À cet égard, il a demandé au secrétariat de fournir par écrit, avant toute négociation de fond et avant la prochaine Conférence des États parties, des données statistiques actualisées, ventilées par année, sur les progrès réalisés au cours du deuxième cycle, ainsi que des estimations concernant l'achèvement des examens du deuxième cycle et les tendances observées. Il a aussi demandé au secrétariat de fournir des informations détaillées sur les incidences budgétaires de l'achèvement de tous les examens de pays en cours dans le cadre du deuxième cycle ainsi que de la poursuite du deuxième cycle au-delà du calendrier prévu.

14. Des orateurs se sont félicités des travaux entrepris par le secrétariat pour promouvoir l'échange d'informations et les synergies entre les mécanismes multilatéraux pertinents et ont évoqué la participation des pays à d'autres mécanismes, un orateur notant que son pays suivait avec intérêt les activités d'autres groupes d'États à cet égard. Les États ont été encouragés à renforcer les synergies avec d'autres mécanismes, afin d'en faire un meilleur usage et d'éviter les doubles emplois.
